

CATEGORIE « MINIMES »
 FILIERE « H 2016 »
 Fédération Française d'Escrime

20/09/2010

Zone géographique	Ligues et zones	Responsables techniques
Zone Ile De France	Paris, Versailles, Créteil	Maître Fabrice WITMER
Zone Nord Ouest	Bretagne, Haute Normandie, Basse Normandie, Centre, Pays de Loire	Maître Patrick QUIVRIN
Zone Nord Est.	Nord Pas de Calais, Picardie, Champagne Ardenne, Bourgogne, Franche Comté, Alsace, Lorraine	Maître Michel MARPEAUX
Zone Sud Est.	Auvergne, Dauphiné-Savoie, Lyonnais, Provence, Côte d'Azur, Corse	Maître Jean Bernard DUCHATEAU
Zone Sud Ouest	Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, Languedoc Roussillon, Midi Pyrénées	Maître LEMENAGE
Grand Ouest	Zone Nord Ouest, Zone Sud- Ouest, Ligue de Versailles	
Grand Est.	Zone Nord Est, Zone Sud Est, Ligue de Paris, Ligue de Créteil	

Repérage du lieu de la compétition (a)

Un fléchage vers le lieu de la compétition lisible et visible doit être établi, en accord avec les autorités, sur les axes routiers principaux à l'entrée de la ville ainsi qu'à partir des gares ou aéroports si nécessaires.

Horaires et pistes (a)

☞ Pointage : à partir de 7h30. Finale : à partir de 15h00.

☞ Nombre de pistes : 16 ou plus pour effectuer le tour de poule en une vague, dont **8 équipées** de systèmes chronométriques et d'indications des scores **à partir des ½ finales de la fête des jeunes.**

Engagements et pointage (a et b)

- Epreuves ouvertes aux licenciés FFE possédant et **portant le blason bleu** et ayant été licenciés l'année précédente. (le contrôle sera effectué par les Ligues)

Les engagements se font avec le système « Engagements en ligne » sur le site web de la FFE.

La date de clôture des inscriptions est **le Mercredi (23h59, heure de Paris).** (Cf. CD FFE 19/09/2009), **précédent l'épreuve.**

- **Pour l'épreuve de ¼ de finale (épreuves de zone)** : la ligue engage ses tireurs en utilisant les engagements en ligne disponibles sur le site FFE ;
- **Pour l'épreuve des ½ finales (épreuves interzones)** : la zone engage ses tireurs en utilisant les engagements en ligne disponibles sur le site FFE ;

- **Pour la Fête des Jeunes :** la ligue engage ses tireurs et ses équipes en utilisant les engagements en ligne disponibles sur le site FFE ;

➔ **En cas de force majeure**, le coordonnateur de zone aura la possibilité d'inscrire le remplaçant en contactant, directement, le CTS et l'organisateur de l'épreuve concernés, **jusqu'au vendredi, précédent l'épreuve, (avant 15h)**.

➔ **En cas d'absence constatée d'un tireur le jour de l'épreuve**, aucun remplacement ne sera effectué.

Le pointage des tireuses et des arbitres doit se faire le matin de l'épreuve (une table de pointage par tranche de 50 tireurs).

Les tireurs doivent s'acquitter d'un droit d'engagement de **10€**.

En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition.

Dans le cas où tous les tireurs engagés sont absents, le droit pour le club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement au club organisateur. (Décision du CD FFE du 29/03/2008)

Le Directoire Technique (DT) (a), (Décision du CD FFE du 29/03/2008)

Il est composé de 3 personnes :

➔ **Pour l'épreuve de ligue** : le CTS de la Ligue, Le président de Ligue et un représentant de la CRA ou leurs représentants.

➔ **Pour les épreuves ¼ de finales (Zone)** : le CTS coordonnateur de zone, le président de la zone et un représentant de l'arbitrage d'une des ligues ou leurs représentants.

➔ **Pour les épreuves de ½ finales (Interzone)**: **le président de la ligue organisatrice est chargé de solliciter une personne différente par ligue, à raison de 3 membres, pour composer le DT de l'épreuve en respectant sa composition d'un membre de la CRA, du CTS et d'un membre de la commission d'armes ou leurs représentants (Cf. CD FFE du 21/06/08)**

La couverture médicale (d)

Un médecin doit être présent. Ce médecin doit être licencié à la FFE pour être assuré, **à moins qu'il ne rapporte la preuve qu'il est d'ores et déjà couvert par son assurance professionnelle pour ce risque spécifique.**

Les organisateurs sont tenus à une obligation générale de sécurité. Dans ce cadre, notamment les moyens médicaux doivent être adaptés au nombre de participants, à la durée et au lieu dans lequel se déroule la manifestation pour qu'une équipe médicale adéquate à l'évènement puisse intervenir en cas de besoin le plus rapidement possible. (Cf CD FFE du 21/06/2008)

Arbitrage (c)

Les clubs qui engagent plus de trois tireurs sont tenus de présenter un arbitre au pointage.
Sont autorisés à arbitrer :

- Épreuves de Ligue : les arbitres en formation départementale de plus de 18 ans, les départementaux à partir de minimales, les arbitres en formation régionale et de niveau supérieur, les Maîtres d'Armes.
- Pour les épreuves 1/4 de finales (Zone) et 1/2 finales (Interzone): les arbitres en formation régionale et de niveau supérieur, les Maîtres d'Armes.
- Fête des Jeunes : les arbitres régionaux et de niveau supérieur, les Maîtres d'Armes.

Formule de la compétition

- Classement initial des tireurs pour la constitution des poules :
 - Epreuves de Ligue et de zone du 1/4 de finales : libre,
 - Epreuves des 1/2 finales et de la Fête des Jeunes : suivant le classement national actualisé.
- Formules:
 - Epreuve de Ligue et de du 1/4 de finales : libre
 - Epreuve des 1/2 finales et de la Fête des Jeunes : 1 tour de poules avec décalage par ligue et par club, sans éliminés puis tableau d'élimination directe.

Nombre de tireurs qualifiés

↳ Pour l'épreuve de zone « 1/4 de finale » de la Fête des jeunes : Chaque ligue peut engager dans chaque arme à l'épreuve de zone le nombre de tireurs suivant :

- Participants à l'épreuve de ligue ≤ 20 : 20 tireurs autorisés à participer au 1/4 de finale (zone).
- Participants à l'épreuve de ligue > 20 et < 50 :
 - 20 tireurs + 1/2 de la différence entre l'effectif de ligue et 20,
- Participants à l'épreuve de ligue ≥ 50 et < 80 :
 - 26 tireurs + 1/3 de la différence entre l'effectif de ligue et 26,
- Participants à l'épreuve de ligue ≥ 80 : 45 tireurs

↳ Pour l'épreuve Interzone « 1/2 finales » de la fête des jeunes: Chaque zone peut engager dans chaque arme aux 1/2 finales (épreuves interzone) le nombre de tireurs calculé **sur l'effectif présent à l'épreuve de ligue de la saison en cours, d'après le mode de calcul ci-dessous**:

(Nombre de place à l'interzone selon l'arme /effectif total de l'interzone la plus importante en nombre dans l'arme) x total des effectifs de ligue composant la zone = nombre de tireurs qualifiés par zone pour l'épreuve interzone

Effectifs maxima de la 1/2 finale de la Fête des jeunes (épreuve interzone) par arme :

- EHM / FHM = 128 tireurs,
- EDM / FDM/ SHM = 96 tireurs,
- SDM = 64 tireuses,

↳ Seront qualifiés pour la « fête des jeunes » :

1. Pour les épreuves individuelles :

- Les 40 premiers du classement national actualisé (hors représentants DOM) ;
- 52 représentants des ligues métropolitaines par quotas (26 soit 1 par ligue + 26 par calcul en fonction participation aux ligues H2016) ;
- Les 4 représentants par ligue DOM ;

En cas de quotas de ligue non honorés, les places seront attribuées dans l'ordre du classement national.

2. Pour les épreuves par équipes :

- 1 équipe par ligue soit 31,
- 1 équipe supplémentaire attribuée à la ligue classée 1^{ère} de la Fête des Jeunes de l'année précédente.

En cas de quotas de ligue non honorés, les places seront attribuées dans l'ordre des résultats des épreuves par équipe de la fête des jeunes de la saison précédente.

Affichage / Protocole (a)

A chaque étape de la compétition, l'organisateur devra procéder à un affichage des documents : listes des présents, des poules, des tableaux, etc.

Gestion informatique et transmission des résultats (a et b)

1/ La compétition sera gérée avec le logiciel **désigné par la FFE.**

2/ Dès la fin de la compétition, la diffusion des résultats doit être faite par courrier électronique à la FFE alexandre.rumpli@escrime-ffe.fr. (Les résultats complets au format PDF, le répertoire complet, les fichiers fff (Ex : amiens_ehs.fff), la composition du Directoire Technique.)

3/ Dès la fin de l'épreuve, les organisateurs ont l'obligation de publier sur le site internet fédéral (au format PDF) les résultats de l'épreuve dans la rubrique « engagement en ligne ». (Cf. mode d'emploi des engagements en ligne)

Contact à la FFE pour toutes informations complémentaires : ffe@escrime-ffe.fr

a : cf. Cahier des charges pour les circuits nationaux, + document « Directoire technique ».

b : cf. Mode d'emploi pour les engagements en ligne

c : cf. Réglementation de l'arbitrage et « informations financières »

d : cf. Règlement médical

